

EXTRAIT

MAIRIE
DE
SAINT-DOMET
23190 SAINT-DOMET
Tél./Fax : 05.55.67.67.81



DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 8

votants 8

L'an deux mil six

le : vingt quatre novembre

le Conseil municipal de la commune de Saint-Domet

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Timbert Michel Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 novembre 2006

OBJET :

Motion

PRÉSENTS : MM. Bugadoux H., Collin M., Delarbre H.,

Moreau M.H., Billard J.E., Pénichon M.T., Romain A.

Absent : M. Lacôte F.

M. Bugadoux Henri a été élu secrétaire

M. Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la motion approuvée par le conseil municipal de la commune relative aux nécessaires aménagements ferroviaires dans le département.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité adopte cette motion

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le : _____

Publié ou Notifié

le : _____

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le _____

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27 novembre 2006

Le Maire,



MOTION

«

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

»